IMPRIME' RT PUBLIE', TOUS LES JOURS, PAR JEROME BAYON. IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

" Il faut one PUNION soil conservée." SAMEDI MATIN, 10 MAI 1834.

### POUR GOUVERNEUR: J. B. DAWSON.

Memento pour les élections prochames. 1 o. On se rappelle qu'Edward D. White a voté en faveur d'une loi (sur les sucres) qui a été portée qu'elle semble avoir abandonnée, qui sait si une autre compour natre malheur et pour la ruine de notre état pagnie ou la ville elle-même, sentant tout l'importance d'une si florissant.

il a vondu les uns et foulé aux pieds les autres. Elevé parmi nous, John B. Dawson a grandi avec nous; ensemble nous avons vu notre pays devenue vull et qu'elle ne peut plus en faire usage saus viopasser de la servitude à l'indépendance. Il a tou- les les lois. jours joui de l'estime de ses concitoyens. Comme galant homme, il a toujours été respecté, comme citoven, il a toujours été aimé, et comme juge, il a

# SECOND DISTRICT SENATORIAL : B. MARIGNY. Pour le Congrès :--ler. district, CH. GAYARRE', 124 " JAMES BRADFORD, 136 " J. WALKER.

Nous sommes autorisés à annoncer M. J. J. MERCIER dans un climat comme le nôtre, que d'avoir coi remplacement de M. Buisson, résignataire.

INTERIEUR. NOCVELLE-ORLEAMS. 10 mai. C'est avec impatience que nons attendons nos malles arriérées du nord; ceile d'hier vient encore de nous manpublic. Les premières nouvelles que nous recevions seront probablement de la plus haute importance. La longueur des discours prononcés au Congrès nous empêche de les offirs a nos lecteurs ; mais nous ne manquerons pas de donner un sommaire de ceux qui préséntont le plus

L'éditeur du Louisiana Advertiser a-t-il la prétention de croire, que les trois gazeites qui soutiennent M. White, jouissent de plus de consideration aux yeux du public que Wood? nous n'en croyons rien ; car, qu'est-ce que le Louisiana-Advertiser ? une feuille achetée par le parti de Wh te pour soutenir son élection, une feuille rédigée par un individu au: ne jouit d'aucune considération comme journaliste, aux yeux dii public; un homme qui, pouryu qu'il soit paye, se lous à quelque parti que ce soit. Qu'est-ce que l'Argus?-Une seuille aussi nulle dans l'opinion publique que le sont les prétentions de White, à la place qu'il aspire ; et le Mercantile-Advertiser ? faut-il dire que cette seuille a été déshonorée par plus convenante, les l'un de ses éditeurs, qui a contrefait des signatures, et que la moitié a été vendue à la Bourse par saisie, \$150! Voilà ndant les trois estimables organes du parti Whitiste isère et derision! honte et prostitution!!!

W. P. WOOD & JOHN GISSON -Tet est le titre que Gibson urait du donner à l'article qu'il a publié dans le Louisianadoertieer d'hier, gazette achetée par le parti de White, et ont John Gisson est le très-humble ralet.

Une telle pièce suffit pour prouver la faiblesse du parti que defend ce petit être sons principes, nommé John Gisson, nomme d'ailleurs tout aussi bien connu que Wood. Ne trouvant rien à dire contre M. John B. Dawson, il a recours aux acte dans la conduite de M. Dawson, qui puisse lui faire torif - VALET WHITIETE public une lettre, dans la quelle, M. Dawson recommande sà la requête de deux Messieurs respectables de cette ville,) M. Wood & M. Marschalk, éditeur d une gazette au Natchez, comme un homme possedant as- tis, les religieux qui s'opposeraient à l'exécution de cette loi sez de talent pour pouvoir rediger sa feuille; telles sont les seules commandations données par M. Dawson à M. Marschalk, sur le compte de M. Wood, le 9 février 1832.

Si M. Dawson out recommandé en 1933 ou 34, M. Wood à une gazette publice dans l'Etat de la Louisiane, on aurait 1834. José Vicente Palsia, président du sénat. Antonie pu croire que c'était pour soutenir son élection, mais rien de Maria Jauregui, président des députés. José Maria Cueto cela n'existo ; ce n'est que le 9 février 1832, que M. Dawson, recommanda M. Wood à M. Marschalk, éditeur d'une feuille u Natchez, comme étant capable de rédiger une feuille.

Wood ? Gibson ignore-t-il que M. Wood a ridige l'Argus pendant long-temps, lorsque lui (Gibron) en était l'éditeur, acheté nar le parti de Clay ? Gibson oublie-t-il qu'à cette époque, non seulement Wood faisait sa société particulière mais qu'il allait en public avec lui ? alors Gibson pouvait être tout aussi bien dans l'erreur sur le compte de Wood, que ce convent se fermera comme les autres s'il n'a pas ce nom l'a tir M. Dawson, lorsqu'il ne le recommanda à M. Mars- bre de religieux.

Si Antoine Foucher file, avant son aventure, eut demande Si Antoine Foucher fils, avant son aventure, eût demande de leuis juridictione respectives, pour intimer aux chefs de louis juridictione respectives, pour intimer aux chefs de communauté de sortir de l'état avec leurs religieux par la il pas donnée? je reponds d'avance, oui! alors donc, por rquoi BYOIT recours à des moyens sussi LACHES ET AUSSI VILS que tort à Dawson? Je suis assuré du contraire : car le public considérant de quelle source proviennent ces cal mnies, acenblera de tout son mépris celui qui les a publices.

Si John Gibson a l'audace d'employer des moyens auss LACHES et sussi VILS pour essaver de nuire à l'élection de M. Dawson, j'en emploierat de vrais contre lui, et je mettra dans son jour, sa conduite que le public a déjà pu apprécie par l'analyse que lui en a donnée, il y a peu de temps, le Dai-UN CITOYEN.

ly News. Nous nous proposons de publier ces lettres dans notre prochain numéro, laissant au public à juger, si elles sont au désavantage de M. Dawson.

BENEFIDE DE MLLE. GIRARDOT,

L'empressement du public à favoriser un bénéfice de sa presence, vient moins que l'on ne pense de l'engouement. un acte de justice, qu'un succès de vogue. C'est sous ce rapport que nous nous empressons d'annoncer la bénéfice de Mile. Girardot, pour mardi prochain. Cette aimable actrice, dont le talent, aussi varié que son sèle a été infaireable, vient d'obtenir de l'administration du théâtre le juste récompense qui l'attendait, après une carrière si utile. ct fournie pendant plusieurs années, avec tant de dévouement; et c'est au public à ratifier par son empressement, un acte de justice si bien mérité!

Toujours bien placée dans les rôles les plus opposés Mile. Girardot a eu plusieurs fois occasion de déployer un talent peu commun. et jamais le sentiment des convenances no lui a manqué, ni dans l'expression des passions, ni dans la délicateure des situations. Jamais la décence et la di- ses dispositions réglémentaires. Les dites autoutés son gnité ne l'ont abandonnée ; et dans son joli rêle de Zoé, revêtues du pouvoir de prendre toutes les mesures nécessa du Gardian : elle a seu joindre à l'ingénuité, la plus comi que nuance de modestie qui la distingue si éminemment. Certainement, un public tel que le notre, n'eubliera pas, Mardi, prochain, que c'est l'instant où il lui est donné de prouver à Mile. Girardot tout le prix qu'il attache à son talent et à son carsetère !

BANQUE DU COMMERCE DE LA N.-ORLEANS. Attendu que divers habitans de la ville de la Nouvelle "Attendu que divers babitans de la ville de la Nouvelle-Orléana, dans une pétition adressée à l'assemblée génerale, ont témoigné le désir d'établir dans la ville la Nouvelle-Or-léans, une Compagnie investie du privilège de faire la Ban-que sous le titre de "Bannes de Commerce de la Nouvelle-Orléans," DONT LE BUT PRINCIPAL serait de cenduire l'asse du fleuve dans la ville de la Nouvelle-Orléans et see faubourge, ainsi que dans les maisons des particuliera. La attenda que ce projet, s'il était mis à exécution, contribue-tant prissamment a La séastre" de La ville dans les cas d'in-CENDIS, ET à La Santre, et a La commontre, de seu Ramptana. CENDIE, ET A LA SANTE' ET A LA COMMODITE' DE SES MARETAN

AT A CONSIDERABLEMENT encourages. Tel est le préambule de la lot qui incorpore cette ban que, et qui a occasionné de si long déhats à la législature de 1933. Sans vouleir chercher hentrer dans de trop longs détails sur les promesses que contient ce préamble, ni à id-versare le blâme sur la direction, nous demanderons à cette prompagnia, si elle s'est conformée à la section 11 oui dismnagnia, si elle s'est conformée à la section 11 qui dit :

mandarons donc si, la compagnie de la Banque du Commerce, par là memo qu'elle n'a pas rempli les conditions qu' jui étaient imposées par la loi, n'a pas perdu tous ses droits au privilège qui lui a été accordé, et ai, en conséquence, ce rivilège ne cesse pas de plein droit.

Nous eroyons que nos remarques sont dignes d'attirer l'attention. Car il s'agit ici d'un bienfait auquel toute la ville devait participer, et dont elle ne peut jouir, parceque la compagnie qui devait le lui procurer, n'exécute pas ses promes C'est à nos yeux avoir abusé de la bonne fei de la legislaure, et avoir exposé la ville à être encore long-temps petre d'un avantage qui aurait produit les plus houssuit resultate.

Si cette compagnie ne s'était pas chargée de cette entreprise telle amélioration, ne sernit pas déjà en mesure de nous faire 2 3. Nous l'avons envoyé au Congrès pour dé- jouir de ce bienfait? Nous répétons donc que la compagnie fendre ans droits, et pour représenter nos besoins, qui a accepté de pareilles conditions, sans les remplir, s'est placée dans une fausse position et qu'elle a perdu tous ses droits à la charte qui le a été accordée, que cette charte est

Mais faudra-t-il que nous voyions un si beau projet mis d cîté, parce qu'une compagnie n'a pas pu l'exécutor ? La ville ne pourrait-elle pas en contribuant à une si belle entrepris pour une part un peu plus considérable qu'elle ne l'a fait, (la ville a Souscrit pour 5,000 actions) encourager cette compagnie qui a manifesté un si beau desir; ou toute autre, à nous doter d'une amélioration si utils? quel est le ptopriétaire, quel est l'individu qui refuserait de souscrire à une si belle œuvre?tout monde n'est-il pas intéressé à jouir d'un avantage aussi précieux sous tant de rapporta? quoi de plus agréable en effet,

comine candidat à la place d'alderman du Se. district, en de l'eau à sa disposition? que de pouvoir, pour les incendies qui sont si fréquents dans cette ville, se procurer de l'eau en abondanciet sans aucun retard, pour arrêter les progrès des flammes 1 June d'avoir une si srande facilité sous confidence. ne d'aveir une si grande facilité pour puri nammes i que d'aver une signande securire pour passers cer ruisseaux infects surrout dans les rues paralièles au fleuve ? il nous semble qu'il y a là de quoi stimuler les hommes qui ucnuent au bonheur, à la santé et à la vie. Nous espérons quer. L'attention générale se dirige sur Washington, et d ne que nous gerrons bientit la réalisation d'un projet qui il y a longtems qu'on n'a vu tant d'agitation dans l'esprit devra procurer-nomeur et prome a commodité et sure les ci-

NOUVERLES DE MEXINE.

Se Etat de Vere Orts — Gouvernaire le Auprème.
Francisco Fernandes, pre-gouvernaire de Mille de Vere de la Contraction de Contraction de La Contraction de Contracti fonctions dans l'Etat de la Translatuz, à ses concituyens. L'état libre et souvergies de Vers-Cruz a rendu le dêcre svivant :

décrété ce qui suit : Toutes les lois civiles de cet Etat qui autorisent ou pern tent la fondation des couvents, sont abrogées ; en conséquer ce il est défendu de recevoir aucun novice.

No. 49.-lo. L'Etat

20. Tous les convents de cet etat qui ne comptent pas vingt-quatre religieux de ples ordres, sont supprimés.

30. Pour former le nongre de religieux dont parle l'article précédent, le gouvernement fera réunir dans le couvent le plus convenable, les les la lux de bonnes monté du même ordre, qui existent de la l'ent au temps de la publication de cette loi et qui consentat, à s'y conformer.

cette loi et qui consecute, à s'y conformer. 40. Les effets du décrée No.54, seront su pendus et tous les biens des couvents supprimés par ce premier décret et par celui-ci, en y comprenantaceux des congrégations religieuses, annexés des dits couvents, seront mis sous le séquestre pour l'Etat; avec un compte fidèle des fonds et des revenus, jusqu'à ce que le Congrés général expedie la loi du crédit pu-

50. Le gouvernement protégera les religieux sécularisés dans la faculté de pouvoir vivre hors des établissemens ecclesiastiques. Les religieux âgés de plus de cinquante ans qui ne pourraient former de communanté conformément à l'article 3 de cette los, ri devenir curés de paroisse, jouirons calomnies et à la bassesse, armes qu'il a toujours employées de la portion congrue dont traite l'article 2 du decret No. 54, dans les élections qu'il a service. Ne pouvant citer un seul et les fruis de ces pensions se ureront des biens des couvents supprimés jusqu'à ce que se promulgue la loi générale à la quelle se rapporte l'article antérieur.

60. Le gouvernement fera sortir des limites de cet état e remettra à la disposition des chefs de communauté respec-70.Le gouvernement dans sa sagess , appliquera les édifices devenus vacants à l'établissement d'hôpitaax, de collèges et autres institutions utiles au public.

Le gouverneur de l'état se chargera de faire publier, circu ler et observer ce décret. Donné à la Veracruz le 14 mar secretaire du sénat. José Ignacio Royo, secrétaire des dé-

Lo decret se publiera, circulera, et se communiquera à D'ailleurs appartient-il a John Gibson d'écrire contre ceux qui doivent en avoir connaissance pour qu'il soit observe exactement avec les dispositione suivan caPremière disposition. S'il n'y avec pas dans des lists
le nombre de rengieux du meme ordre suttisant pour former

la communauté dont parle l'article 3, tous les couvens seron supprimés et fermés, à l'exception de celui du Carmen d'Ori zava s'il possède vingt quatre religieux dans les ordres ; mais

Seconde disposition. A la récention de la présente lei le chefs de département se rendront en personne aux convents route qui leur conviendrait pour aller se mettre à la tion de leurs supérieurs, à moins qu'ils ne préfèrent rester dans l'état comme prêtres aéculiers

Troisume disposition. Dans ce cas il leur sera permis résider où ils voudront, et l'administration des gabelles du lieu de leur demeure leur fournira la portion congrue men, tonnéé dans l'article 5, qui est de \$800 par an pour les chets de communauté et de \$400 pour les autres religieux. Tons ceux qui en raison de leur àge avance ne pourraient entre prendre de voyage, jouiront des mêmes émolumens.

Quatrième disposition. Il sera alloué aux religieux preserant sortir de l'état, le frais de route, dans lesquels seront compris les chevanx et les voitures, pour qu'ils puissent s retirer commodément, on consulters l'économie. Le chef du département formera un etat gradué de ces dépenses et après cet avis, à M. John Garmer, administrateur de la ditirera sur les rentes de l'état les sommes nécessaires pour

Cinquième disposition.-Après la sortie des religieux les chefs d'administration procederont à fermer les églises Le mérite modeste et soutenu, l'a plus souvent décidé à des couvens supprimés, et en déposeront les clefs entre les mains des curés des paroisses respectives.

Sixième disposition. - Les édifices restant seront mis à l lisposition des corporations pour y faire transférer les établissemens d'instruction publique, de charité ou de correc tion, les bureaux et autres objets auxquels ils seraient pro

Septième disposition. -- Dour ce qui concerne le dépôt des biens mentionné par l'art. 4 de cette loi, on observera qu'il a été arrêté dans les dispositions réglémentaires du décre

Huitième disposition .-- Ler chefs des départemens son responsables envers le geuvernement de toute négligene qui s'observerait dans l'exécution de la présente loi et de res, pour surmonter toutes les difficultés qui retarderaien ou entraveraient l'exécution de ce qui a été décrété.

FRANCISCO FERNANDEZ, JOSE JESA DICES, Socrétaire. Vera Cruz 24 mars 1834.

Réponse de Mr. Granet à l'article du Courrier de

30 avril.

Mr. X arrive, dit-il dans le me du 30 avril, "à l'un des griefs les plus spécieux, et que Mr. Granet parvirudras peut être à faire passer pour usais sorte de déseption, e'i était ves, qu'après avoir ceus la letire de Mr. Auvray, qu'après avoir fait, coun-main des désnarches pour l'auxagnes ventr, la direction est influencé les décriminations relatives que pensionne de Mr. au pensionnat de Mine Granet.

Mr. X, quiun peu plus bas attaque mon français, voidrait-il avoir la bonté de me dire ce que c'est que des di-criminations et ce qu'il estrad per influencer des décrimina-tions; pour mei, je confeise que je ne comprende pas, et le dictionnaire de l'académie française, qui du reste ne seri peut être pas de règle à Mr. X, ne s'est pas encore, enri-

thi do ce met si harmonieux, dicriminations !

A défaut d'argumens, qu'il ne sait où prendre, mon ad

ce que j'ai avancé dans ma brochure.

"Que la dite compagnia, si elle s'est conformée à la section 11 qui dit :

"Que la dite compagnia, dans les deuze mois qui suivront la purmière élection des directeurs, commancara à parent par les mettre à même de fournir aux abbitense de mettre à même de fournir aux abbitense de la Mouvella-Oriéans et de ses faubourgs, une quantité suffigante d'ean du fleuve, et dans toutes les saimons de. Et dans le case ét la dite compagnie manquemant de de la Mouvella-Oriéans et de ses faubourgs, une quantité suffigante d'ean du fleuve, et dans toutes les saimons de. Et dans le case ét la dite compagnie manquemant ou mecusamant soit de commances ou de continuum les dite travaux, simsi qu'il set ci-desses present, alors et dans ac case, la charte ministement accerdés suna multe ut pur mult. Et l'ext le 3 juin, 1933, comité dit, Mr. X., que je demandrate case, la charte ministement accerdés suna multe ut pur mult. Et l'ext le 3 juin, 1933, comité dit, Mr. X., que je demandrate case, la charte ministement accerdés suna multe ut pur mult. Et l'ext le 3 juin, 1933, comité dit, Mr. X., que je demandrate case de la dite contrate de l'ext d'ans accerdés que de l'ext d'ans est l'extre cette et man que l'on commença à témosgner le dáir que Madm. Granet me suivit au cellège; pur l'extre lorsque j'extre cette et lettre, l'a 3 juin, tout était déjà décité et Madm. Granet me suivit au cellège; l'est lorsque de dispardre de l'extre dans est lettre le cellège; Mr., X auraité il mieux aimé que ment, l'était naturel que je demandans la permission de l'extre dans est foureur d'et et dans est foureur d'et l'extre cette et cellège; Mr., Y auraité il mieux aimé que sette lettre cette et de des sette lettre cette et de des des sette lettre ecuse un défaut de sacérité. Le n'est put de sette lettre ceuse un défaut de sacérité. Le n'est april de c'est à quoi je m'attachersi uniquement désormais.

ement suivent. Mr. Granet ennor te les servier que le bruit s'était répendu qu'il quitait le Nouvelle Ordinne. Ergef en duis il constate que le son-cion ne donnait par de brillantes espérances.—Me voits encure en défaut, je n'y comprends rien.

Les directeurs ont-ils ou non demandé que Me. Granet

me suvett au collège?
Ai je feit part à Mr. lo gouverneur des difficultés qui s'y
spréssiut? Ai-je parlé à Mr. Roman des 53000 que vet
des distribut des 2 de time ment devait ?

Sejondes out ou nou, mais ne cherchez pas à nous don

ner la chiange par des phrasos longues, mais vides de sens.
Allez su fuit sans alambiquer plus long-temps.

Mons. Granet a beaucoup de défauts, sans doute, mais Mons. Granet à beaucopp de défauts, sans doute, muis de l'Etat de la Louisiane, au Congrès des Etate Unis, on ne lui à jamais reconnu celui d'être istéressé. Il serait pour le vingt-quatrième Congrès devant servir le terme peut-être à désirer au contraire pour sa famile qu'el l'ett de deux ans, et jusqu'au 3 Mars 1835, sout à être réétus, été quelquefeis. La demande d'une indemnué que Mons. le premier tunds de juillet prochais, et les deux jours sui-Granet n'a jamais faite directement, mais à laquelle il s' vants associates de juillet prochais, et les deux jours suiété quelquefeis. La demande d'une indemnnté que Mons. Il premier lundi de juillet prochais, et les deux jours sur Granet n'a jamas faite directement, mais à laquelle il a coulement last allusion dans sa demière lettre à la dir ction a paru à d'autres personnes être une demande bien légits me et qu'il aurait pu, disaient ces insues personnes, soutent de compassat des comiés d'Orléans, Côte des Allemands des directements de la comiére de la compassat des comiés d'Orléans, Côte des Allemands des directements de la comiére de la com

nir devant les tribunaux.

Oui, Mr. Mazureau, Mr. Mazureau lui même m'a dit, à moi pariant, que l'on donnerait au proviseur un mobiler simp e, mais convenable. Voità, Mr. X de quelle autorité ce droit est appayé. Il fait bon à avoir de la mémoire, quois que vous en dissex.

Les deux eu trois phrases suivantes dans la réfutation de Mr. X surptient tout supplest pe français en incire que

de Mr. K. signifient tout simplent en franguis ordinaire que le quorum de la direction, dans la séance subreptice, avait fait en qu'il n'avait pas le droit de faire, voità ce que

anonyme ne sait comment avouer. Il est terrible, Mr. X, il ne veut pas absolument que j'aie Il est terrible, Mr. X, il ne veut pas absolument que j'aie été pris sournoisement ! Je nedirai rien de ce joii mot en je de unare ans, comme suit :

de unare ans, comme suit :

de unare ans, comme suit :

un Sénateur pour le second district Sénatorial, compris de se pourrait qu'il déterrât enchre quelque autre mêter phore dans ma brochure, car il ne me pardonne pas de fouter aux piels des idées ; malheuteusement pour. Mr. X, qui n'en peut, mûrs, ce pauvre dictionnaire de l'académin permet de dire, fouler aux pieds les vanités de ce monde, les la serdemannes. Les ardemannesses des la services de l'académin permet de dire, fouler aux pieds les vanités de ce monde, les la serdemannesses. Les ardemannesses de l'aux-bits, aux sénateur nour le counté de l'aux-bits, les ardemannesses de l'aux-bits, l'aux-bits de l'aux-bits, les ardemannesses de l'aux-bits, l'aux-bits de l'aux-bits, l'aux-bits, l'aux-bits de l'aux-bits, l'aux-bits, l'aux-bits de l'aux-bits, l'aux-bits de l'aux-bits, l'aux-bits de l'aux-bits, l'aux-bits de l'aux-bits

poemet de dire, Jouler aux piece les vanités de ce monde, les lois, les ordennances, àc.

Ah! de grâce, Mr. X., ménagez moi, vous ne voulez pas qu'un homme qui fait mélter d'enseigner, cherche à prover qu'il est en état d'enseigner, surtout forsque vous avez fait et faites encore tout au monde pour faire vroire le continue de la service pour servire pendant le terme de deux ans, de la taire. Au surplus, j'en ai demandé parden au public, manière suivante, savoir:

Un Enréentant noire le parsière de l'étenuemine.

Caire. Au surpius, j'en m'étais fort peu trompé sur la nature des il parait que je m'étais fort peu trompé sur la nature des règlemens du collège, Mr. X les appelle des moulins à vent. u moutin done.

L'anonyme avec sa finesse ordinaire cherche è issinus que je ne sais pas parler français, et il dit "il a trad tit H race en vers français; il a fait des grammaires et autoriouvers ouvrages, que sais-je moi ? J'ai bies envie de répondre pa 

Ekton-Rouge 6 mai.

M. L'EDITEUR, Deux buts m'engagent à vous prier d M. L'Entrava, — Deux buts m'engagent a voue pres a-vouleir bien in-éter l'article ci-dessous dans votte jonrnal; le premier est dicté par le sentiment de la reconnaissance; le second est pour faire connaîte, à veux qui ont le malbeur d'être atteinte de la maladis que j'avais il y a sept nnis, un docteur qui les guérira. Je me trouvais en 1939 à St. Thomas, isle danoise, très

de me trouvats en 1833 a St. I nomas, isie danoise, tre-maiade, à cause d'un retrécissement dans le canal de l'u-rètre : un ch rurgien ersaya de the guérir, mais ton seu efforts furent inutiles. Obligé de changer de jays pour en trouver un plus habile, è passai à la Tri ité, isle appartroiver un plus habile, ĉje passai a la Tri ité, isle appar-tenant aux Anglais; là, un docteur très-instruit, me fit plusieurs opérations, et certamement it m'aurait guér., si une nouvelle maladie ne l'cût pas forcé de suspendre ses opérations. Contraint malgré moi de quitter cette isle, je m'embarque pour New-York, où un troisième docteur fit tout ce qu'il pouvait pour me délivrer de cette terrible maladie, mais mutilement. Après leels j'avais perdu tout asnoir d'abtenir ses guérass. La vina dans cette ville, et spoir d'obtenir ma guéris n Je vins dans cette ville, et e hazard me fit committe le docteur Dup Irris, je posai ma siti-ctien, et il me promit de me guérir. En effit. en peu de mois, par les opérations de cautérisation et incision, il m'a entièrement gueri

Chambre du Commerce de la Nelle. Urléans. COMITE' D'ARBITRAGE POUR LE MOIS DE MAI!
Messis, J. D. Bein Messis, T. M. Burgess, J. W. Breedlove J. Barein, H. C. Cru. M. The Urquhart, President.
Messas. J. S. Peters, et J. B. Byrne, Picc. Presidents Messis. James Fick, W. L. Hodge, A. Questi #. et W. Bogart.

## LISTE MARITIME. PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES. lavire C arles, Bosworto, Havre, Navie Albien, Thomas, Downs, Barque Aurora, Roals, Reenock, Barque Mary, Tucker, Liverpool,

Per ordre de la Chambre,

Brick Alexa ider, Child, Boston

Chs. BRIGGS, secretai

L II Ga'e Hagan, Niven & co A Lockhart & co S Heat & to J I rais 4 Fils

Mitic San Gabriel, Pages, Havane Tufis 4 Corke A RIVES.

Bateau de renourant Grandon de la me, avoc la banque Bat an de remo que F. Leara, avec les navires Ruthiet Lion Navire Loon, Burs' y, de New York Navire Ruthioa, Chase, de la Molide Barque Jane, Raieme de Greene

Bat a vap C am gon, Ryon, de Maderon But à vap Da a, Bu Viey, des Chétousne III sail. But à vap Chiercon Islav, de Labour he Intérioure. MAIRIE DE LA NELE. ORLEANS.

E-cours de la farme finiche est aujourd'hur a \$4.75-par bard; d'après et tanf, les bourangers deivent pendant la semaine prochatic, (a partir de landa 48 once de pam pour un escaim.

afin que le tableau de distribution que doit présenter Sindie, puisse être repare et mise en cour immediatement. onvelle-Orleans, 9 mar 1534. -3 J. F. E. LIVAUDAIS, sindic. 10 mai-3

SUCCES ION DE VEUVE BOULIGNY. LES perso nes qui ont des récamations à faire contre la succession de Mme. Veuve Bouligny on des som A LOUER.

UNE MAISON située rue Royale entre les rues d'Orléans et St-Anne, appartenant à la corpora-tion de l'Eglise St. Louis et maintenant occu-pée par M. R. Tolédans: Livraison en sua onnée le 15 du présent mois. S'adresser à H. PEDESCLAUX.

Rue St. Louis No. 53 AU-DE-VIE de cargaison, vieux Cognac et Eau-de-vie fine Champagne.—35 demi pipes eau-de-vie de preuve; 11 do do vieux Cognac; 11 do do vieille caude vie de Champagne, importés par les soussignés, et dé-barquant de la barque Philetus venant de Bordeaux. 10 mai CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Ls. 11

MEJEANNES FRANCAISES - 600 Da niejeannes françaises, débarquant du navire Champion, et à vendre par CARRIER & BORDUZAT, Rue St. Louis, no 11.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuve L. Vonte par le Régister des Testaments.—Jeudi, 12 Juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Garsides, l'esclave et la propriété ci-après décrite, savoir :

B. clave LOUISE, négresse, agé d'environ 55 ans.

Propriété foncière,....Un terrain situé dans la rue des Ursulines, entre les rues des Ramparts er St. Claude, ayant eavinon 35 pieds de face 4 la rue des Ursu ines, sur 155 pieds de presondeur plus ou moine (mesure française.) Conditions de la vente : comptant,

Par ordre de la cour.

10 mai W F C DUPLESSIS, Régister.

N. B.—Les intes de vente seront passés pardevant Wr.

Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs. DAROISSE D'ORLEANS, Cour des Preuves

Vente par le Régister des Testaments. Mercr di 14 de Mai courant, à dix heures du matin, j'expuserai en vente, sur la rue de la Levée entre les rues Si Leuis et Conti, le fonds d'un Cabaret et quelques effets mobiliers appartenant à la succession de leu Domingo de Arriola. Condi-tions: comptant, Par ordre de la Cour.

10 mai. W F C DUPLESSI9, register

10 mai.

D. A. Pigneguy vs. Goguet.

L. A. Pigneguy vs. Goguet.

N vertu d'un ordre de fiort facis à moi adgessé par l'hon. G. Préval juge conseiller de la cour de Cité de la N-Orleans, J'exposerai en vente publique, le Jéndi 22 mai, à midi, à la Bourse de Howlett, encoignure des rurs St. Louis et Chartres, UN CHEVAL de selle. Saisi daus cotte affaire. Conditions: comptant.

B. BEAUREGARD marshal.

J. T. Maunen vs. L. C. Hutchinson.

N vertu d'un ordre de fieri facias à mei adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de Cité

L'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de Cité

L'accourage en vente nublique le de la Mouvelle Orléans, J'exposers en vente publique le mardi 20 mai 1934, a 4 heures P. M. à mon bureau, cuo Condé No. 35, un Rureau de temptoir avec un grillage. ide itu. 30, un finite.
ide dans cette affaire.
B. BEAUREGARD, marshal.

P Me Multen ve Legget.

P Me Multen ve Legget.

I'N vertu d'un ordre de fieri fatien à moi adressé per
L' l'hon. G Préval, juge conseiller de la cour de

saté, j'exposerai en vente publique, la mirdi 20 mai

1934, à midi, à la Bosses Elewiert. un CHEVAL sorrel,
une charette et hisraise, saisis dans cette affaire.

Conditions : comptant

Conditions : comptant.
B. BEAUREGARD, energial BALLES & Mousee, on magasin of a yendre par 1922 BLANC & BRUCHER.



PROCLAMATION PAR A. B. ROMAN, Couverneur de l'Etat de la Louisiane. ATTENDU que la loi requiert que les Representat

ngrès des Etate Unis

Un Représentant au vingtquatrième Congrès, devan

être choisi dans le second d'istrict Congressionel, se com posant des contés d'iberville, Pointe Coupés et Féli ciana.

Un Représentant au vingtquetrième Congrès, à être

chost dans le troisième district congressionel, se compo-sant des comtés des Attakapas, Opélouses, Rapides, Nat-chitoches, Ouschita et Concordia. Et attendu que la loi requiert qu'aux jours sus men

tionnés, il sera élu un Sénateur, pour chacun des districts sénatoriaux, ci après spécifiés, et devant servir le terme

choisis pour servir pendant le ter. na de lleux ans, de manière suivante, savoir :

Un Représentant pour la paroisse de l'acquemine.

Un Représentant pour la paroisse de hisceuemi Un Représentant pour la paroisse St. Bérnard. Sept Représentans pour la paroisse d'oléans. Un Représentant pour la paroisse Jeff raon. Un Représentant pour la paroisse St. Charles. Un Représentant pour la paroisse St. Jean Baptiste. Doux Représentant pour la paroisse Et Jacques. Un Représentant pour la paroisse Ascension. Deux Représentant pour la paroisse Assemption Trois Représentant pour la pase de Lafourche Intérieur Un Représentant pour la paroisse Terr-banne. Représentant pour la paroisse d'Iberville

Un Représentant pour la paroisse d'Ouest Baton Rouge Un Représentant pour la paroisse et cointé de la Point Jospée. Un Représentant pour les paroisses de Concordia e Trois Représentant pour la puroisse et comté des Nat

Un Représentant pour la paroisse et co Deux Représentans pour la paroisse des Rapides. Un Représentant pour la parouse des Avoyelies

Deux Retre-entans pour la paroisse Luftwette. U1 Rep. sentant pour la paroisse Martin.
Un Rep. sentant pour la paroisse St Martin.
Un Rep. sentant pour la paroisse Ste Marie.
Deux Rep ésentans pour la paroisse d'Est Baton Rouge Deux Représentans pour la paroisse d'Est Féliciana. Deux Représentans pour la paroisse d'Ouest Féliciana. Un Représentant pour la paroisse de Washington.
Un Représentant pour la paroisse Ste Hè ène.
Un Re présentant pour la paroisse Livingston.

La Représentant pour la paroise St Tammany. Et attenda qu'en vertu de la Constitution de cet Etatous les citoyens syant droit de voter à l'élection des Reprétous les cuoyess systument de voter à l'election des repre-sements, voteront sussi pour celle du Gouverneur, sux tems et lieux d'élections d's Représentant et Sénateurs, lesquels devront rester en fonction durant le terme de qu'tle ans.

En conséquence, j'ai cru nécessaire de lancer ma procla-

mation, pour informer les électeurs et les votains qui y ont droit, dans toute l'étendue de l'État, aux dites élections, ordonnant tous Juges de l'aroisse, S'étifs et autres offi ordaniant tous Juges ne traisises, Secus et autres om ters que can peut concern r, de tenir les dites élections, pour l'élection du Georgemeur, Sénateurs, et Représen-tans sus incutions és, l'edit premier Lundi de Juillet et les deux jours suivants, d'insleurs comés, districts, et paroisses respectifs, qui lies soient tenues, manicis, et parois, ses respectifs, qui lies retours e. soi et fair, dans le terns procent pur les lois. Don'es us ma main et le s eau d'Eint, en

ce te ville de la Nouvelle Orienne, ce sep-tième jour de Man, de l'en mil hoit cent tre ne qui t.e., et de l'Indépendance des Fra & Unis, la conquente huguen Par Is Clos v menre

## Grones Des.is, Serffaire et Binte 10 - ai Har of & Quarker THEATRE D'ORLEANS DIMANCHE, II MAI 1934.

MARIE,

O reach 3 actes, de l'ignard, musi pre d'Hérold. Une Seconde Représentation de MR. CAGN SRD,

 $\alpha_{0}$ erveranco er Bonsor.

MARDI PROCHAIN, MARDI PROCHAIN. Régisseur, première représentation de la repris IL Y A SEIZE ANS,

en 3 uetes, et en 6 taldeaux, et la flère, représ, de M. Chapolard, ou le Lovelace en defaut, folie vandeville en un acte, 3: PAVIS -Le bâteau à vapeur LOUISIANA pou

Louisville et Cincinnatti, parcha positiviment. Sameni, in 10 coura, t, & 4 heures. Les passageis sont requis de stouyer à bard & cette heure. O mai Vento car la D Junta meli, j'exposerar en vente, à la Borrse, pour compte de la succession de feu Domingo de Arnola, ce

ellaves ci-après décrits, savoir . Louise, négresse agée d'environ 40 ans. Suzette, négresse, fille de Louise. Conditions de la vonte: Six mois de crédit en li l'ets en-

dossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordie de la Cour.
W F C DUPLESSIS, reg. N B Les actes le vante seront passes pardevant Felio

Grima, not pub aux frais des acquéreurs. 10 mai l'ascagoula que le 20 juin, après lequel temps sa maison sera élargie, ses coménagéments généralement améliorés, sa buvette pourvue des meilleures houeurs. Pascagoula, 5 mai 1834. JOHN WRAE.

COUR DE DISTRICT—La hanque de Cué de la Nouvelle-Orléans contre Maria Emilie Nicolas veuve de Jean Baptiste Wiltz—En veru d'un ordre euve de Jean Baptiste Wiltz—En ver u d'un ordre le saisie et de vente à moi adr seé, il sera vendu à la Nonlle Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis lans cette ville, mardi le 10 juin prochain, à une licure de

La propriété décrite dans ledit ordre de saisie et de ente, savoir : Un demi terrain situé rue Toulouse entre Bourbon e Dauphine, mesurant trente piede de face à la rue Tou Daupnine, mesurant trente pieda de race a la rue 1 ou-louise, sur une profondeur de cent vingt pieda; plus, un autre lot de terre attendnt au précédent, mesurant 25 pieds de face sur ladite rue Toulouse, sur une profondeur de 90 pieda, ensemble toutes les batisses et améliorations qui

'v trouvent. Conditions, deux mille plastres payables le 14 Novemre prochain et la balance comptan 9 may-28 G'W MORGAN, shérif. PARASOLS & OMBRELLES.

PARASOLS & OMBRELLES.

UIT caisses de superbes Parasols et Ombrelles :
vendre au No 21 rue de lavieille Levée, par THOMBON & GRANT. 9 mai A VIS-Les soussignés viennent de recevoir par le na vire Champion du Havre, et offrent à vende, 633 caisses de vin, (ayant droit au dron back.) 9 mai A QUERTIER & BOUTIN.

Burchu de la Comagnie des Architectos,
Nouvelle Orléans, 14 avril 1834.

A LOUBR—Cinq belles Maisans en briques
et à trois étages avec dépendances &c., sinées a ue
de la Levée, encoignure de la rue du Quartier.
Pour les prix et conditions, s'adresser au bureau de la compagnie des Architectes, à la presse à coton à vapeur de la
evée. [16 av] SOM MEREAU Sert. ENDRE-Un nègre forgeron, excellent ouvrier,

pluede 7 ans dans le pays, parlant anglais et français. S'a dresser à Miramond, O'Duhigg & co., ou à J. M. D. GAUTIER, courtier, 7 mai rue de Chartres, No. 166 T. LEGER, doctour en médecine et en chirur-conchement, et inédicin de l'hospice St. Vincent de Paulo à Pairs, s'est établi en cette ville. Le public peut complen sur son sale et son exectitude ; il des entre encoignu lle et St. Pierre, maison du pharmasies.

ANGSUES DE CHOIX, -2000 Sangeues reques par le navire Cécilia, à vandre par par le navire Cécilia, à vandre par en par le navire Cécilia, à vandre par particles.

mai-3 encoig. Boughon et Dumaine.

LZ:



Atenu-à vapeur IIO m. Gay, capitaine ayan de sa charge pret a em barquer, partira positivement Jend

rochain, è l'o comunit. Pour le geste du fret ou passage, ayant de bons cinména gemens de chambre et dessus le pont, s'adresser à bord, à TOURNE & BECKWITH. 9 msi \$60 29 rt 29 Nile-Levén

POUR MADISON VILLE, FON LAINEBLEAU ET MANDAVILLE.

Le baren a-vapeur BLACK HAWK commencers see voyse ges de Madisonville, Fontame-bient et Mandeville, le Dimanche, 48 avril, et continuera tous les Dimanches, penlant toute la saison; il partira du chemin à con 8 weures et demie du matin, et reportira de Madison ville à 2 heures et deurie, il s'arrêtera uns endrois แระกัดเกตร์ร.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bâteau devant partir immédiate-ment après qu'il sera arrivé, Pour plus amples renmignements s'adresser à WELLS & BAGLEY. 10 avril-(17 Rue on Camp no. 27.

\*Four ieste du tret, on passage, ayant de bons emiñenagemens de chambre et sur le pont. S'adresser à bord,
ou à

Tourne & BECKWITH,

N. 92 Nilstand 6 mai No 28 Nile-Levée

deux passagers S'adre ser au capitaine à boid, vis-a vis la rue St. Pierre, ou à P. O. SORBE,

Scillet, partirs le 14 du courain.

passage au capitaine à bord, on à J MAGER.

POUR VERA-CRUZ. La goelette HALCYON, capitaine Vigne, syant une partie de son chargement engagée. Pour balance du fret, s'adresser au capitaine à

POUR LIVERPOOL.
Le navire A. I. HENRY LEE, capit. Price,

uni prusicure passagers. S'adresser à bord, ou i

fresert à bord, vis à vis du poteau No. 30, on à HARRISON, BROWN & CO, 117, rue Roya!e

Nos 28 et 29, Nilc-Levée. POUR APALACHICOLA.

A VENDRE OU A FRETER. La fine voilière goëlette NEW-PACKET La fine voilière goëlette NEW-Frax maradu port de 900 burio, tirant peu d'eau, et en boi ordre pour la mer. S'adresser à boil au Ferry. HARRIS IN, BROWN & Co.

Le rivire paquibot fin voiter de lète, classe MARENGO, capit fine B. Wood, curtura le lor, ouv. En peut prendre encore 5 à 6 passa2 is qui serent parfiatement locés, s'ofresser à boul, ou o
Fr. PERRET & GALLY

POUR LE HAVUE,
Le piquebot navire FLORENCE, capitaine
Smith, ayant tout son chargement engagé, pa ties
sous peu. Pour passage, shabresser à
JULES LE BLANC, POUR LIVERPOOL. No 103, rue Roya's

on chargement. Pour fret, s'adresser à I. OGDEN & Co.

Les propriétaires de deux vaches qui sont venues sur les terres de J. Bass, en Févrer déreire, sont priés de prouver la propriété, de payer les fiais d'auss et de notes et de les rettes de les rettes de payer les fiais d'auss et de notes et de les rettes les frais d'avis et de paturage, ce et de les retuer. Il y en a une pour et l'autre blanche, avec un veau de trois jours, marquée ! à la corne gauche, et sur la cuisse gauche avec un S, et une autre lettre illigible; une Vache rouge et blauche

marquée A A sur la cuisse gauche.
Chemin du Bayon, 9 mai 1934.

势 tera à cheval domanche prochain, 11 à da satisfaction d du courant, à 6 heures préques du parfait parement. matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous, place St. Antoine, équipement complet, pantalon blanc. Par ordre du lieutenant commandant J L RABASSA. ler maréchal des logis 9 mai—2

CHASSEURS PORLEANS. A Compagnie se réunira ce soir à 8 lieures précise, et A hourgeois, au lieu ordinaire ou se tient le comité (rue Ursuline), pour déclder sur les affaires de la compa

> Le Bataillon pren les les armes Dimanche prochain, 11 du contant, à 6 heures du m tin, vesté bleue o us un blanc, équipement

> 7mai. \$10 DE RECOMPENSE. SENON Tedonnées, pour l'arresta tion du mulatre JESSEA, qui act per ti de chez moi samedi, 13 du mois der nier, il est agé d'énviren solans à peu-prés 5 pie s 10 phécet de taille, par-lant français et anglais, un peu

anche en apparence. Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et aufres sont prévenus de ne pas l'emplayer à leurs bords, sous peine d'être poursuivis d'après toute le righeur des lois.

MADANIE-HUR TUBISE,

Il a été détenu à la géole de la persisse de Donaldenerite, le 12 d'avril, un nâgre acount IVIM, et se dénait appartenir à Benjamis Smith, de Plaquémines. Cè nègre en âge d'environ 23 à 25 sin, taile se à plach t à 2 pou

Vine B L Winch PAR FERNANDEZ & WEITING. UJOURD'HUI, Samedi, le 10 cou ant, 4 3 hour a

La prim, il sera vinda Cae Progue, près du marché sa bond. Condinons à la vente. PAR FERNANDEZ & WHITING.

Latte Philipan de Managament, sons americ, al de courant, sons americ, et pour côte la vente, au magasm de Al. Vitt. encognure Royane et Douane, à 4 heures et demie de l'appea-mon, la bulle si grande collection d'objets, remain-Tupiès-mini, la bulle et gende collection u'objets, romaintant en : Porcelaine française, Sorvices pour déjeuses, dimer, dessert et le thé : Pendule en jeronze, avec figures représentant Massaiello, Mandiné, Boy advergle princrase de Navare, Zalemia, et quelques unes d'un génre chimia; une autre grande avec des chevaux arabes ; une autre à des colonnes; et diverses autres, garenties bosnes ; Candelates de 3 à 7 branches; Chandela et autres, Pisnos de la manufacture rencounés de Robert - Nuns, Clark & Co. de Now-York; Etruçues et Médicia et intres peur le colonnes; vases en aibàtres ditor narbre bieu; Tables contrales avec desses en marbre ; Sophas; une grande paire de Tasses en sgathe, avec boss reliefs, représentant Le Tosse d'Ariano et la Phie de Bascchus, Boites à musique, pour dannes, montées et signate dito grandes et petites; Fiscons à toilette; Coupes, Plats; Beurriers; Porte-Arianores; Portes-Lindeurs, et autres plats des Conditione—'t out-somme se dessus de 1900, à 4 mois de crádit, an-dessis de 8 200 à 6 m is de cradit, en infliets endossés à satisfaction billete endussés à satisfaction ;

PAR HEWLETT ET BRIGHT.

La sera venus, samedi 10 du courant, à la Eourse, c'an actions du capital de la Compagne des Architectes du la Nouvelle Orléans, qui out route cen pinstres chicare. et qui ont droit à un sividende qu'un a déclaré de 6, par cent.

PAR TRICOU & CANONGE. PAR TRICOU & CANONGE.

AROISSE JEFFERSON.—Cour des Pressure.

En vertu d'un ordre de la dite Com; il sera viendu maicredi II Juin 1534, à midi, à la Bourse Hewlett, pour le compte de la succession de feu Jean Murville Ha-

rang.

1 °. La belle propriété sur laquelle le défunt faissit ea P. O. SORBE, ros Royale, Au. 118

POUR BOSTON—Le brick ALADIN, capit.

Welsh, partirs sous peu de jours. Pour fiet ou passage, s'adresser à

Pour INCOLN & CREEN.

Welsh, partira sous peu de jours. Pour list ou passage, s'adresser à LINCOLN & GREEN.

LINCOLN & GREEN.

LE fin voiller, brick N. A.R.Y., doublé et cheville en curve, de Battimore, du port de 139 tonneaux, portant environ 1300 barile, at en bon ordre pour les voyages; s'adresser à HARRISON, BROVN & Co, 7 mai rue Royate, No. 117

POUR LE HAVRE.

La barque neuve française JOSEPHINE, capsellet, partiral et l'adu courant. S'adresser pour les voyages au capitaine à bord, on à TALGEP. 20. 120 actions de la Banque de l'Union de la Loui-

POUR VERA-CRUZ.

La goelette HALCYON, capitaine Vigne.

Pour blance du fret, s'adresser au capitaine du déunit de \$850 com tant, plus l'acqué-eur prend. a du déunit de \$850 chacus; l'un au 12 mars 1855, et l'antie du déunit de \$850 chacus; l'un au 12 mars 1855, et l'antie du déunit de \$850 chacus; l'un au 12 mars 1855, et l'antie du déunit de \$850 chacus; l'un au 12 mars 1855, et l'antie du déunit de \$850 chacus; l'un au 12 mars 1856, et li prendre de l'ype-thèque dissant pour su etés de cosmè ne billets, en faveurde M.

POUR LE HAVRE.

Le navire S'ALEM, capitaine Destebreho, parsière le pairemens égaux, à un et aux aux du jour de la vente, per le comment de l'administrative aves de principles de sain-faction de l'administrative aves de le page de page à leu s éc. é nes respectives deux billets en de ses de sain-faction de l'administrative aves de la vente, per le comment de l'administrative aves de la vente, per le comment de l'administrative aves de la vente, per le comment de l'administrative aves de la vente, per le comment de l'administrative aves de la vente, per le comment de l'administrative aves de la vente, per le comment de l'administrative aves de la vente, per le comment de l'administrative aves de la vente, per le comment de l'administrative aves de la vente, per le comment de l'administrative aves de la vente, per le comment de l'administrative aves de la vente, per le comment de l'administrative aves de la productive de la vente, per le comment de l'administrative aves de la productive de la vente, per le comment de l'administrative de la vente, per la comment de l'administrative aves de la productive de la vente, per la comment de l'administrative aves de la vente de la vente, per la comment de l'administrative aves de la vente de la v

L sera vendu le Samesi, 10 mai, 1834, à 10 heures et de mie du matin, à son magasin d'encan, pour clore 50 Paniers Champagne de 1re qualité.

du matin, à son encan, pour compte de qui il appas 2 bailes de Couver es 3 points, avariées abord du navire Stiem, dans son voyage du Havre à la NOriésns. 9 mai PAR J LE CARPENTIER.

L sera vendu le Samed, 10 mai, à 10 houres et domis précises du main, a son encan, et pour civre un compte. 100 Barris Rum. 9 mai. PAR HEWLETT & BRIGHT.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

AMEDI, 17 du courant, il sera vendu, & h Bourse
Hewlett. 12 Lots de Terre, situés dans le faubourg Montreul towant face our la rue Désiré, et situes entre les rues Pros-père et St Ayide, dans l'îler No 25, claque lot mesure 130 pluis de pictondeur, sur tine face de 28 pieds cinq pouces

PAR J. LE CARPENTIER.

L sera vendu, samedi fu au co a at, & la Bourse, \$105 houres.

PAR FERNANDEZ & WHITING. TAR PERNANDEZ & WITTING.

ARDS, le 13-du courant, il sera vendu à la Béarse

Hewlett, à midi

LENCLAVE NARIE et ses 2 fi es

Maire estagée d'environ 29 ans et est dépuis 18 ans, us le pays, parie le français et l'anglais, cite est tourne usiniè e, laveuse, reposseuse et domestique de maisq ses doux enfants l'un agé de 3 ann l'autre de 15 moi

PAR FERNANDEZ & WHITING. AR ordre de l'aumoable cour de district, dans l'afrendu Jeudi 14 comant, an magasin No. nul entre la rue Chastre es de la Levée, à 10 heures n. m. h fin i di dit établese ment, consistant un battes; souliers, biodequies et one quantité de cui e à seinelle et s'empsi-

gne, p aux, &c. praux, &c. mdiffons a la Vrate. PAR HEWLETT & BRIGHT.
sera vendu mardı, 20 mai, a midi, a la Bourse de II. sera vendu mardi, 20 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivans, appartenant à l'encien ne société de MM. Saiter, Guillard & Co.

Dennis, âgé de Tans, ca fat. N. B. Dick et Danwood sont garantis, Dennis na l' pas, vo qu'il e'est al-senté 3 fois. Conditions : 6 et 12 mois de ciedit; en billets endosses rochain, 11 a satisfaction du vendeur il portant hypotolèque jusqu'à

> Conditions ; 6, 12 et 18 mois, en billet endossé et portant hypothèrie jusqua parfait parement.
>
> Aussi: au même tems et au même e droit, 4 parts et

> Conditions : 4 et 8 mois, en billets endonien & sutinfac Les actes de vente devant Wm. Boswell, not pinh, aux

1000 PIASTRES DE RECOMPENSE Es noumes VICTUR SOUZA punc, et DECADIR

BAIZ, e'étant enfuis ou cachés, et ayant sondinait
leurs biens à leurs créanciers, qu'ils ont inflignement tronspés, le soussigné, syndie provisoire desdits tréancièré, est

on 4 fpeide II poices, grosse figure, groa, set, petite bouche, harbo noire et forte, visare coloité. D. Belt, juif, taille d'anvi en 5 pieds 3 ou 4 ronces, visage plein, très u arqué de petre verele; forte borbo noire. S grobs 33

onterière, agée d'environ 15 ause JOE, bon perviteur de table, et domestique de ma

Bureau de la Benque des (Mayens de la Lonnighe,

A UNE céange de la Binque des (Mayens de la Lonnighe),

A Chaolite Lonnight de cette fan
lution. Par orden de la Binque de la Balanti de cette fan
lution. Par orden de la Balanti de cette fan
lution. Par orden de la Balanti de cette fan
lution. Par orden de la Balanti de la Balanti de cette fan
lution de la Balanti de la Balanti





POUR LOUISVILLE & CINCINNATTI.

POUR BORDEAUX, [passage sculement.]

La belle burque française JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, partira posita entent le 15
mai, ayant tout son chargement à bord. It peut

partira vers le 11 du contant. Il peut prendre 80 balles de coton sur le pont, et longer convenable-3 mai LINCOLN's GREEN.

POUR BAUTIMORE.

Le beau bick HOPE, doublé et chevillé en cuivere, capitaine Galt, partira sous peu. Pour fiet on passage [ayant de bous emménagemens], s'address à bord viss sind un tran No. 10 ou 6

POUR NANTES. Le navire CECILIA, capitaine Anganu, partire le 15 mai. Pour fiet ou passage, s'adresser à bord, ou à J. MAGER

POUR LA MOBILE (Par la ricure.)
LA goseiette paquebot BRILLIANT, cap.
Brown, est prête à recevoir du fret et des passagers. S'adresser à bord, en face de la donant.
TOURNE & BECKWITH,

HARRIS IN, BROWN & Co.

23 av No. 117, rue Royale.

Le br & fin value WILLIAM OSBORN.

Le br & fin value WILLIAM OSBORN.

contrarie McManus, partira sons peu. Po er justicaturarie McManus, partira sons peu.

To er justicaturarie de disputeros de financiales de filosofos confessiones de filosofos confessiones de filosofos comptant.

To avail 10 au co. a d. a la Bourse e remaindraturarie de filosofos confessiones de filosofos de filosofos confessiones de filosofos confessiones de filosofos de filosofos confessiones de filosofos confessiones de filosofos confessiones de filosofos confessiones de filosofos de filosofos confessiones de filosofos de filos

POUR LE HAVE E.

Le navue de première c'asse, WARSAW, capitaine Hill, doublé et chevillé en curvre, a besoin d'envron 500 balles de coton pour complète.





nic. F. PIDOUX, sergent major.
N Orleans, 9 mai 1834. BATAILLON D'ARTILLERIE



7 mai 6 rue St. Louis, entre Daugoine & Bourgogne

che, nyunt des anneuer eux pieds. Le propriétaire est requis de se conformer à ra loi, et de larrelrer. 3 mai - 3 . A L-OCHETOCK, geblier TOTAL BY EXPLORE EXPLANATION

I. MARCH

POUR L. P. ....

Le navire SALEM, capitaine Destebreno, particle navire SALEM, capitaine Destebreno navire series and series navire series navire series passé; devant Théodore Séghers not, pub- aux frais de l'acquéreur.

PAR J LE CARPENTIER.

PAR J LE CARPENTIER.

Leta vendu le Samedi, 10 mai, à 10 heures prédet

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Le brick packet

régulier. DURANGO, capitaine Shannon, ayant la principale particle son chargement engage

pattira sous peu. Pour fret ou pa. sage, ayant de bons
cumménagemens, a'addresser à bord, ou à

SS av E W GREGORY, rue de Chartres, No. 60.

POUR LA MOBILE (Par la rivière)

jir la rue Desiré, dont un plan est exposé au calé de le

Lisera venda pour core une facture, le lundi, 18 du comant, à 11 houres méers s du math. 100 carses.
Verrer es assett s. Condutons à la verte. 9 fini.
PAR Howelet l'e-Bullet P.

Lewactes de vente acront passés devant W H Lewis, a te pub. aux frais de l'enquéreure de la contract de vente acront passés devant W H Lewis, a te pub. aux frais de l'acquéreure.

Anesi-Au mame teris et au même endreit, le géreon Isane, aué de 21 ane, caliut, geranti, excepté qu'il bost

chacun des bateaux de remorque suivans; Grampies, Per-poise, Shark et Winde.

pét. le soussigné, syndic provisoire desdits ciénneiers, est au orsé par sux à payer la suddié récoinpense à quiron-que lui fora décoiver ces deux hanquejouliers frau lleux (ou \$500 peur chacim d'eux) et lui procurera le moyen de les arreter, pour les mettre sous la main d. la justice.

A. SINECAL.

MATILDA, excellente cuisinière de perfatta bianchimecuse et repasseuse, agés d'environ 3 aus.

FRANCES, excellente domestique de illaisse, at the peu-

Dick, age d'environ 30 ans, curfat et maniant bien les

quelques fois, le présent propriétaire ne la vu rien qu'une

fraia des Ecquéreurs.

SIGNALEMENT.-Victor Souza, just, taille d'envi

GEORGE, joune nègré de 10 ans.
GEORGE, joune nègré de 10 ans.
Cos écleves sont plainement garantle. Pour jude animales renderes sont plainement garantle. Pour jude animales renderes membres, s'adresser rue de la Douane, Ac. St. 3 mar-18.

Hisne.

Le brick, paquebot neuf, APALACHICO.

LA, pertira sous pen. Pour fret ou passage;
s'adreiges à bord, enface des magasins bieus, on
TOURNE & BECKWITH.

Nos 28 et 29 Nile-Orleans.

mêr ment garatits. Conditions - 2-7 cu montant en argent et imprant et in

Havy, alice Danwood, ale de 26 ans, charpentier.